

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1117-7-13

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, que le Conseil municipal de la Ville de Marieville, lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013, a adopté le Règlement numéro **1117-7-13** intitulé « *Règlement modifiant de nouveau le règlement numéro 1117-08 intitulé « Règlement harmonisé concernant la circulation et le stationnement dans la Ville de Marieville »* ».

Ce règlement a pour objet de modifier ledit règlement afin de:

- diminuer la vitesse sur la rue du Docteur-Primeau à 30 km/h, entre les rues Desjardins et du Pont, de revoir les interdictions et les limitations de stationnement sur la rue du Docteur-Primeau, entre les rues Desjardins et du Pont ainsi que de délimiter de nouveaux passages pour écoliers dans le secteur de la nouvelle école de Monnoir;
- diminuer la vitesse sur la rue des Tilleuls à 30 km/h;
- modifier l'article 37 intitulé « *INFRACTIONS* » afin d'y ajouter l'article 15.1 relatif au stationnement des véhicules lourds, roulottes, remorque, etc.;
- clarifier l'interdiction de stationnement sur une partie de la rue Ouellette;
- retirer l'interdiction de stationnement sur la rue Sainte-Marie, entre les rues Chambly et Bourdages du 15 avril au 15 novembre; et
- modifier l'interdiction de stationnement sur une partie de la rue Sainte-Marie, entre les rues Chambly et Saint-Joseph, côté ouest.

Le ministère des Transports du Québec n'a pas exercé son pouvoir de désaveu. En conséquence, tel qu'il est prévu à l'article 626 du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., C. c-24.2), ledit règlement est entré en vigueur quatre-vingt-dix jours après son adoption, soit le 30 décembre 2013.

Ledit règlement est actuellement déposé aux archives de la Ville de Marieville, à l'Hôtel de ville situé au 682 de la rue Saint-Charles, où tout intéressé peut en prendre connaissance du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30.

Donné à Marieville, le vingt-trois décembre mille treize (23 décembre 2013).

La greffière adjointe,



Mélanie Calgari, OMA, notaire

Avis public 13-37